Paris le 01/12/2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les mobilisations sur les retraites ont révélé toute l'importance des questions d'emploi et de salaire. Depuis le mois de juin 2010, est engagé à la demande des organisations syndicales un processus de négociation sur la situation des agents non-titulaires avec le secrétariat d'Etat à la Fonction Publique. Le travail engagé devrait déboucher sur des négociations au mois de janvier.

Pour une issue positive de ces négociations, les organisations syndicales appellent les personnels à se mobiliser et à exprimer leurs attentes sur la base d'une plate forme revendicative commune.

La CGT, la FSU et Solidaires organisent le 9 décembre 2010 une journée d'action pour soutenir les revendications défendues dans ce cadre et pour dire :

STOP A LA PRECARITE
dans la Fonction Publique

Cette journée d'action sera à Paris constituée d'un rassemblement qui aura lieu au Trocadéro Parvis des droits de l'Homme. Ce sera le point de départ d'une mobilisation des agents non-titulaires contre la précarité et le recours massif aux non-titulaires.

Ce rassemblement se tiendra de 12H à 14H et s'articulera autour d'une conférence de presse avec prise de parole vers 12H30 au cours de laquelle plusieurs agents non titulaires viendront apporter leur témoignage.

Des initiatives intersyndicales similaires seront aussi organisées en régions.

Cette mobilisation se prolongera par une seconde journée d'action plus large qui aura lieu autour du 20 janvier à Paris et dans les départements en lien avec les organisations départementales.

BASE REVENDICATIVE COMMUNE INTERSYNDICALE POUR LES AGENTS NON TITULAIRES :

- Plan de titularisation pour tous les agents qui satisfont des besoins permanents.
- Meilleur transfert des droits et meilleure reprise de l'ancienneté au moment de la titularisation.
- Limitation drastique des dispositions permettant le recours aux agents non-titulaires par un encadrement strict et précis des conditions de recrutement pour les emplois saisonniers ou occasionnels, ou lorsqu'il n'existe pas encore de corps de fonctionnaires avec création de tous les emplois de titulaires nécessaires.
- Abrogation des articles législatifs autorisant le recrutement par les agences d'intérim.
- Rejet du « contrat d'opération » qui ne serait plus basé sur la durée de la relation de travail, mais sur la réalisation de l'objet du contrat.
- Mise en place de tous les moyens de contrôle pour les représentants syndicaux.
- Amélioration des conditions d'emploi, de salaire et des droits sociaux des agents non-titulaires.
- De réels moyens d'insertion et de qualification pour les personnes sur emplois aidés.